

# InfoCOUPE

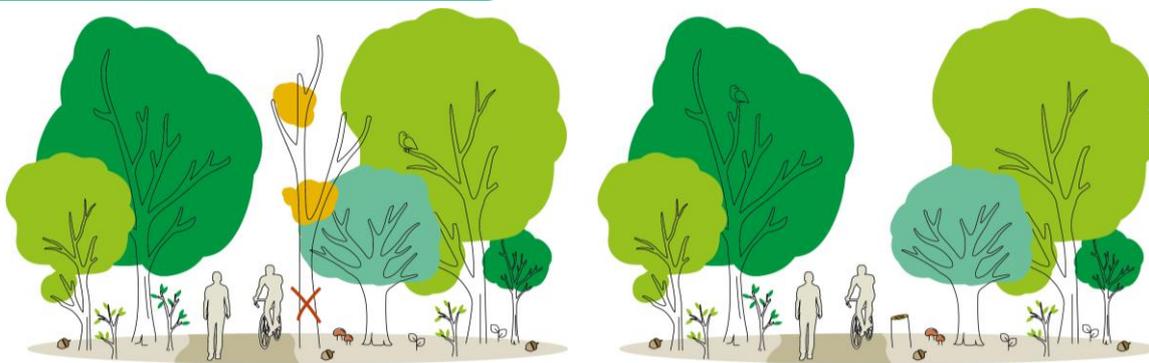
2 novembre 2023

## Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 91 et 95b situées sur la commune de Jouy-en-Josas. En complément de cette programmation l'ONF prévoit une coupe de sécurité aux abords des chemins.

### Une coupe de sécurité programmée

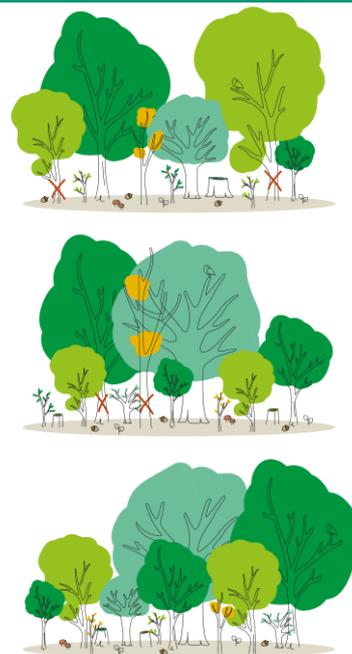


Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

#### Informations coupe

Parcelle	91 et 95b
Surface	8,86 hectares
Type de peuplements	Feuillus divers avec majorité de chênes et de châtaigniers
Volume de bois prélevé	284 m <sup>3</sup>
Date de début des travaux	Semaine 45 - novembre 2023
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)

### Une coupe en futaie irrégulière



### Détails travaux

>> La coupe de sécurité va **concerner les arbres qui présentent des signes de dépérissement avancés**, représentant un danger pour les usagers de la forêt. Grâce à ces prélèvements **les chutes de branches et chablis seront ainsi évités**, permettant aux usagers de profiter de la forêt en toute sécurité.

>> La coupe **en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environ.

## Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise mandatée par l'ONF. Un agent contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

## Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



## Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur les parcelles 91 et 95b. La forêt va se régénérer naturellement ; il n'y aura pas de plantation.

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se développer

## Où va le bois prélevé ?

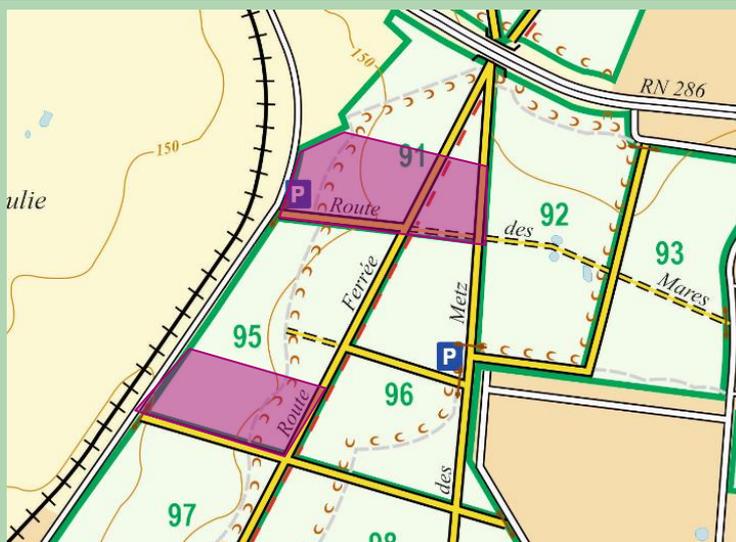
Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

## Plan de la coupe

 Coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe de sécurité



## La forêt domaniale de Versailles

Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.



## Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
Rue Francisco Ferrer  
78210 Saint-Cyr-L'école

[Ag.versailles@onf.fr](mailto:Ag.versailles@onf.fr)